



**Centre d'Hébergement d'Etude sur la Nature et l'Environnement
C.H.E.N.E**

Association Loi 1901
12, rue du Musée
76190 ALLOUVILLE-BELLEFOSSE

Exercice clos le 31 décembre 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



Centre d'Hébergement d'Etude sur la Nature et l'Environnement

C.H.E.N.E

Association Loi 1901
12, rue du Musée
76190 ALLOUVILLE-BELLEFOSSÉ

Exercice clos le 31 décembre 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'Assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CHENE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particuliers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Boulogne, le 13 mars 2020

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard

Commissaire aux Comptes

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	519	519		
Immobilisations corporelles	979 223	360 726	618 497	632 738
Immobilisations financières	205		205	200
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	979 947	361 245	618 702	632 938
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises	2 469		2 469	754
Avances et acomptes versés sur commandes	120		120	
Créances				
Usagers et comptes rattachés	1 050		1 050	509
Autres	45 660		45 660	78 151
Valeurs mobilières de placement	66		66	66
Disponibilités (autres que caisse)	17 049		17 049	16 908
Caisse	500		500	1 534
TOTAL ACTIF CIRCULANT	66 915		66 915	97 923
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	10 165		10 165	2 297
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	10 165		10 165	2 297
TOTAL GENERAL	1 057 027	361 245	695 782	733 159

Legs nets à réaliser : acceptés par les organes statutairements compétents autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre :		
--	--	--

Bilan passif

	au 31/12/2019	au 31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	-2 832	42 687
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Résultat de l'exercice	2 983	-1 509
Report à nouveau		-44 010
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	151	-2 832
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement	453 939	470 208
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	454 090	467 376
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées	165 218	172 809
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	11 821	11 458
Autres	64 653	81 516
TOTAL DETTES	241 692	265 783
Produits constatés d'avance		
TOTAL GENERAL	695 782	733 159

(1) Dont à plus d'un an (a)	157 168
Dont à moins d'un an (a)	84 524
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Compte de Résultat

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Ventes de marchandises	3 395	969
Production vendue (biens et services)	34 664	27 336
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	178 451	211 961
Cotisations		
Autres produits	351 989	359 710
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	568 498	599 975
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Achats de marchandises	3 399	
Variation des stocks (marchandises)	-1 715	183
Achats d'approvisionnements		
Variation des stocks (approvisionnements)		
Autres charges externes	102 610	108 982
Impôts, taxes et versements assimilés	3 915	4 328
Rémunérations du personnel	184 310	185 178
Charges sociales	258 453	295 707
Dotations aux amortissements	27 630	27 952
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	3	146
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	578 605	622 476
RESULTAT D'EXPLOITATION	-10 107	-22 501
PRODUITS FINANCIERS	16 270	24 448
CHARGES FINANCIERES	6 252	7 380
PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 573	3 924
CHARGES EXCEPTIONNELLES	500	
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		
EXCEDENT OU DEFICIT	2 983	-1 509

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : LE CHENE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 695 782 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 2 983 EURO. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2019 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Concernant l'évaluation des engagements sociaux, Le montant des indemnités de fin de carrière a été calculé à hauteur de 79 871.59 euros.

La méthode utilisée est la méthode des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits au terme).

CONSTRUCTION DU CENTRE D'ANIMATION

La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux du centre pédagogique a été reçue par la mairie d'Allouville-Bellefosse le 26 décembre 2014.

Date à laquelle l'immobilisation est constatée en comptabilité dans le compte "21312002 CENTRE ANIMATION".

La durée d'utilisation retenue est de 30 ans (Dotation d'amortissement de l'immobilisation et intégration de la subvention au rythme de l'amortissement).

LOCAL D'ACCUEIL DES ANIMAUX AU CENTRE DE SAUVEGARDE

Le local d'accueil a été activé le 13 octobre 2017 pour un montant de 5 924, 92 euros.

La durée d'utilisation retenue est de 30 ans.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	519			519
Immobilisations incorporelles	519			519
- Terrains	134 890			134 890
- Constructions sur sol propre	745 932			745 932
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 539	874		10 413
- Installations générales, agencements aménagements divers	51 913			51 913
- Matériel de transport	6 468			6 468
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	17 091			17 091
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				12 515
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	965 834	874		979 223
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	200	5		205
Immobilisations financières	200	5		205
ACTIF IMMOBILISE	966 553	879		979 947

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	519			519
Immobilisations incorporelles	519			519
- Terrains	16 260	2 362		18 622
- Constructions sur sol propre	240 242	21 813		262 055
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 108	495		7 603
- Installations générales, agencements aménagements divers	50 623	208		50 830
- Matériel de transport	5 898	570		6 468
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 965	2 182		15 147
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	333 096	27 630		360 726
ACTIF IMMOBILISE	333 615	27 630		361 245

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 57 080 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	205		205
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 050	1 050	
Autres	45 660	45 660	
Charges constatées d'avance	10 165	10 165	
Total	57 080	56 875	205
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 241 692 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	165 037	7 869	44 013	113 155
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	181	181		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 821	11 821		
Dettes fiscales et sociales	52 138	52 138		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	12 515	12 515		
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	241 692	84 524	44 013	113 155
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	7 583			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournis.fact.non parvenue	6 145
Interets courus / emprunts	181
Prov.conges a payer	17 214
Charges a payer / conges	5 061
Total	28 601

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatees d avan	10 165		
Total	10 165		